



Angers, vendredi 27 août 2021

## Angers conserve les 4 Lauriers du label « Ville Active et Sportive »

**La Ville d'Angers a été récompensée au niveau national par 4 lauriers lors de la cérémonie de remise des labels « Ville Active et Sportive », de ce jeudi 26 août 2021, à Brest (Finistère). Angers conserve ce niveau de reconnaissance attribué par l'ANDES et le Ministère des sports pour une durée de deux ans.**

*« En tant qu'Adjoint aux sports de la Ville d'Angers, je suis fier de recevoir cette récompense au nom de la ville. Elle vient couronner les efforts de tous les acteurs déterminés à hisser Angers au plus haut niveau national en matière d'accompagnement de la pratique des activités physiques et sportives, qu'elles soient amateurs ou professionnelles, de loisirs ou de haut niveau », se félicite Charles DIERS.*

*« La Ville d'Angers mène depuis 2014 une politique sportive ambitieuse, baptisée « Angers Sport 2020 », poursuit l'écu qui s'est traduit par un investissement conséquent dans la rénovation des équipements sportifs. Cette politique engagée, qui se poursuit sur le mandat actuel, permet de mener un travail en concertation avec les acteurs du sport à Angers, depuis les associations jusqu'aux clubs professionnels, le tout en étroite collaboration avec l'Office Municipal des Sports (OMS). Notre volonté étant que la politique sportive de la ville serve toutes nos actions municipales comme par exemple, la transition écologique. »*

### Ville active et sportive, un label à quatre niveaux

Le label « Ville Active et Sportive » est coorganisé par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, l'Union Sport et Cycle et l'ANDES (Association Nationale des Élus en charge du Sport). Il a pour objet de valoriser les communes qui promeuvent l'activité physique et sportive, sous toutes ses formes.

Cette labellisation, à 4 niveaux est décernée aux villes et collectivités locales qui :

- proposent une offre d'activités physiques et sportives diversifiée et innovante, de proximité et accessible au plus grand nombre ;
- contribuent, par ce biais, à l'animation et l'attractivité de leur territoire, à l'intégration et au renforcement du lien social, au tourisme et au bien-être des concitoyens.

Le label est attribué pour une durée de deux ans sur la base de quatre critères :

- motivation de la candidature ;
- présentation du projet sportif ;
- état des lieux sportifs du territoire ;
- politique sportive et les initiatives innovantes.

4 autres villes ont été labellisées 4 lauriers : Créteil (94), Melun (77), Saint-Etienne (42), Sanary-sur-Mer (83).

### Angers, ville sportive en chiffres :

- 50 % des Angevins pratiquent une activité sportive régulière ;
- 36 000 licenciés et adhérents à un club ou association sportive ;
- 275 clubs ou associations sportives ;
- 89 disciplines représentées.